

ASSURANCE SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE : TABLEAU DES GARANTIES ET DES FRANCHISES
Les plafonds sont exprimés par sinistre et par année d'assurance.

	FORMULE 1		FORMULE 2		FORMULE 3	
	Plafond	Franchise	Plafond	Franchise	Plafond	Franchise
DOMMAGES CORPORELS ACCIDENTELS						
Invalidité permanente totale Invalidité permanente partielle : l'indemnité correspond à la proportion du capital ci-après en fonction du taux d'invalidité retenu	50 000 €	Néant	100 000 €	Néant	150 000 €	Néant
Capital décès	6 000 €	Néant	6 000 €	Néant	6 000 €	Néant
Frais d'aménagement du cadre de vie	Exclu	Sans objet	Exclu	Sans objet	15 000 €	Néant
Frais de soins	4 000 €	Néant	4 000 €	Néant	4 000 €	Néant
Bris de lunettes ou lentilles correctrices	150 €	Néant	200 €	Néant	300 €	Néant
Prothèses et appareillages non dentaire	200 €	Néant	250 €	Néant	300 €	Néant
Orthodontie- prothèse dentaire	200 €	Néant	250 €	Néant	300 €	Néant
Fauteuil roulant	750 €	Néant	750 €	Néant	750 €	Néant
Frais de transport, recherche et sauvetage	1 500 €	Néant	1 500 €	Néant	1 500 €	Néant
Forfait chambre particulière	Exclu	Sans objet	Exclu	Sans objet	50€/ jour dans la limite de 30 jours	Néant
Soutien scolaire	20€/ jour	14 jours	25€/ jour	14 jours	30€/ jour	14 jours
Frais de cantine	Exclu	Sans objet	100 €	5 jours	150 €	5 jours
Frais d'accompagnement de l'assuré	Exclu	Sans objet	Exclu	Sans objet	50€/ jour dans la limite de 40 jours	15 jours
DOMMAGES AUX BIENS DE L'ASSURE						
Moyens de transport	200 €	20 €	250 €	20 €	300 €	20 €
Vêtements et objets personnels	200 €	20 €	250 €	20 €	300 €	20 €
Cartable et fournitures scolaires	100 €	Néant	150 €	Néant	200 €	Néant
Tablettes numériques et ordinateurs	Exclu	Sans objet	Exclu	Sans objet	500 €	30 €
E-REPUTATION						
Protection de l'E-réputation	Exclu	Sans objet	750 €	Néant	1 500 €	Néant
RESPONSABILITE CIVILE DE BASE: en complément ou à défaut						
Dommages corporels	5.000.000 €	Néant	5.000.000 €	Néant	5.000.000 €	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	500.000 €	150 €	500.000 €	150 €	500.000 €	150 €
Défense et recours	<i>Voir détail à l'article 18 des Conditions Générales</i>					
ASSITANCE						
<i>Voir la Convention d'Assistance annexée aux Dispositions Générales</i>						